



AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 04/AAONO/C.NLA/CIPM/2023 DU 20/02/2023 POUR LES TRAVAUX
D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR INSTALLATION DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS
CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUT-
NYONG, REGION DE L'EST, LOT UNIQUE

1. *Objet de l'Appel d'Offres*

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP MINDDEVEL) exercice 2023, le Maire de la Commune de NGOYLA, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'éclairage public par installation des lampadaires solaires dans certaines localités de la commune de Ngoyla.

2. *Délai d'exécution*

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **120 (Cent vingt) jours**.

3. *Consistance des travaux*

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- ◆ Travaux préliminaires ;
- ◆ Installation de 30 points lumineux.

4. *Allotissement*

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, se feront en un lot unique.

5. *Coût prévisionnel*

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **50 000 000 (Cinquante millions) francs CFA**.

6. *Participation et origine*

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergies renouvelables.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7. *Financement*

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement Public (BIP-MINDEVEL) exercice 2023, Imputation : **231522 0640 23419**.

8. *Cautionnement provisoire*

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par un

Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13). Le montant de la caution est fixé à : **1 000 000 (Un million) FCFA.**

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Ngoyla, dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Commune de NGOYLA, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Ngoyla d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) F.CFA.** La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

11. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Ngoyla (Service des Marchés), au plus tard le **28/03/2023 à 12 heures** précises et devra porter la mention suivante

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°04/AAONO/C.NLA/CIPM/2023 DU 20/02/2023 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE
PUBLIC PAR INSTALLATION DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES
DE LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST, LOT
UNIQUE,**

(Préciser le(s) lot (s) sollicité (s))

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des actes de la commune de Ngoyla, le **28/03/2023 à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngoyla.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

14.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne l'élimination du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

A. Dossier Administratif :

- Absence de la caution de soumission;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures.

B. Dossier Technique:

- Présence d'une fausse pièce ou des fausses déclarations;
- Note technique inférieure à 80% de oui par rapport aux sous-critères essentiels.
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public au cours des 02 dernières années

14.2- Critères essentiels

- | | |
|---|---------|
| a- La capacité financière ; | Oui/Non |
| b- Les références similaires de l'Entreprise ; | Oui/Non |
| c- L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet ; | Oui/Non |
| d- L'expérience du personnel d'encadrement ; | Oui/Non |
| e- Le matériel et les équipements essentiels. | Oui/Non |

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de la validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires (d'ordre technique) peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de Ngoyla, Tél : 696 15 39 51/ 696 95 01 10.

Ngoyla, le 20/02/2023

Le Maire

(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :

- ✓ DDMINMAP/HN (Pour infos) ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-NLA. ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

